



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-53**

Séance publique du

3 juillet 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 03/07/20
Date de réception : 03/07/2020


OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le 3 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 29/06/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESEA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

NEANT

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Kayané BIANCO

. Le Maire donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Secrétariat Général

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2020

Nomenclature : 5.1
Election executif

RAPPORTEUR : . Le Maire

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-1 et suivants,

Vu la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

Vu l'article 29 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui précise que les listes doivent présenter une parité stricte, c'est-à-dire que la liste des adjoints devra désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Vu la délibération N°DL.2020-52 du 03 juillet 2020 qui fixe le nombre d'Adjoints au Maire à seize (16) et le nombre d'Adjoints de Quartier à cinq (5), nous devons à procéder à l'élection des adjoints au Maire.

Information relatives au scrutin applicable :

L'article L.2122-7-2 du CGCT précise que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

L'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *les membres du conseil municipal exerçant un mandat de député, de sénateur ou de représentant au Parlement européen ne peuvent recevoir ou conserver de délégation, sauf si celle-ci porte sur les attributions exercées au nom de l'Etat mentionnées à la sous-section 3 de la présente section* » (alinéa 3).

Le Maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal (article L.2122-10 du CGCT) et la proclamation des résultats du scrutin est rendue publique, par voie d'affiche, dans les vingt-quatre heures (article L.2122-12 du CGCT).

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint doivent comporter au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Elles doivent être déposées au plus tard avant l'ouverture de chaque tour de scrutin.

S'agissant de l'ordre du tableau du Conseil Municipal, l'article R.2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose qu'il est déterminé sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur la même liste, par l'ordre de présentation sur la liste.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PROCEDER** à l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire a proposé un délai de cinq minutes pour le dépôt des listes, modalités approuvées par l'assemblée. Se sont portés candidats :

Liste 1:

Monsieur	BRAMOULLÉ	Gérard	1^{er} adjoint
Madame	JOISSAINS	Sophie	2^{ème} adjoint
Monsieur	TAULAN	Francis	3^{ème} adjoint
Madame	DI CARO ANTONUCCI	Sylviane	4^{ème} adjoint
Monsieur	VINCENT	Jean-louis	5^{ème} adjoint
Madame	DEVESA	Brigitte	6^{ème} adjoint
Monsieur	ZAZOUN	Michaël	7^{ème} adjoint
Madame	AUGEY	Dominique	8^{ème} adjoint
Monsieur	DUBOST	Jean-François	9^{ème} adjoint
Madame	ZERKANI-RAYNAL	Karima	10^{ème} adjoint
Monsieur	PAOLI	Stéphane	11^{ème} adjoint
Madame	SICARD-DESNUELLE	Marie-Pierre	12^{ème} adjoint
Monsieur	CHEVALIER	Eric	13^{ème} adjoint
Madame	BONTHOUX	Odile	14^{ème} adjoint
Monsieur	DIJON	Sylvain	15^{ème} adjoint
Madame	BILLOT	Brigitte	16^{ème} adjoint
Monsieur	BENKACI	Moussa	17^{ème} adjoint de quartier
Madame	TERME	Françoise	18^{ème} adjoint de quartier
Monsieur	DONATINI	Gilles	19^{ème} adjoint de quartier
Madame	MEGGIATO	Perrine	20^{ème} adjoint de quartier
Monsieur	DILLINGER	Laurent	21^{ème} adjoint de quartier

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 6
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 38
- f. Majorité absolue ⁴ : 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRAMOULLE Gérard.....	38..	trente huit
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection des adjoints :

Sont proclamé adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par :

Monsieur	BRAMOULLÉ	Gérard	1 ^{er} adjoint
Madame	JOISSAINS	Sophie	2 ^{ème} adjoint

Monsieur	TAULAN	Francis	3 ^{ème} adjoint
Madame	DI CARO ANTONUCCI	Sylviane	4 ^{ème} adjoint
Monsieur	VINCENT	Jean-louis	5 ^{ème} adjoint
Madame	DEVESA	Brigitte	6 ^{ème} adjoint
Monsieur	ZAZOUN	Michaël	7 ^{ème} adjoint
Madame	AUGEY	Dominique	8 ^{ème} adjoint
Monsieur	DUBOST	Jean-François	9 ^{ème} adjoint
Madame	ZERKANI-RAYNAL	Karima	10 ^{ème} adjoint
Monsieur	PAOLI	Stéphane	11 ^{ème} adjoint
Madame	SICARD-DESNUELLE	Marie-Pierre	12 ^{ème} adjoint
Monsieur	CHEVALIER	Eric	13 ^{ème} adjoint
Madame	BONTHOUX	Odile	14 ^{ème} adjoint
Monsieur	DIJON	Sylvain	15 ^{ème} adjoint
Madame	BILLOT	Brigitte	16 ^{ème} adjoint
Monsieur	BENKACI	Moussa	17 ^{ème} adjoint de quartier
Madame	TERME	Françoise	18 ^{ème} adjoint de quartier
Monsieur	DONATINI	Gilles	19 ^{ème} adjoint de quartier
Madame	MEGGIATO	Perrine	20 ^{ème} adjoint de quartier
Monsieur	DILLINGER	Laurent	21 ^{ème} adjoint de quartier

Etaient présents et n'ont pas pris part au vote : 6

Etaient excusés et n'ont pas participé au vote : 0

Ont signé : le Maire et les membres du conseil présents

Compte-rendu et délibération affichés le : 03 07 2020

Le Conseil Municipal a élu les adjoints au Maire dans le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire, Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,



Compte-rendu de la délibération affiché le : 03/07/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS ET AVEC POUVOIR
(Extrait du registre des délibérations – Art L.2121-23 du CGCT)

AMIACH Jonathan 	ANGELETTI Laurence 	AUGEY Dominique 	BENDELE Béatrice 	BENKACI Moussa
BIANCO Kayané 	BILLOT Brigitte 	BONTHOUX Odile 	BOUDON Jacques 	BRAMOULLE Gérard
CALENDIN Pierre Paul 	CANUET Joëlle 	CAPEAU Rémi 	CASANOVA Pierre-Emmanuel 	CHEVALIER Eric
COURANJOU Françoise 	DAURES Agnès 	DEVESA Brigitte 	DI CARO ANTONUCCI Sylviane 	DI MEO Cyril
DIJON Sylvain 	DILLINGER Laurent 	DONATINI Gilles 	DUBOST Jean-François 	FERAUD Marc
FERNANDEZ Stéphanie 	GRUVEL Jean-Christophe 	HADAoui Sellam 	HUARD Elisabeth 	HUBERT Claudie
JANER Amandine 	JOISSAINS Sophie 	JOISSAINS-MASIN Maryse 	KHOUIEL Salah-Eddine 	KLEIN Philippe
LENFANT Gaëlle 	MEGGIATO Perrine 	MEYNET DE CACQUERAY Sophie 	OLLIVIER Arlette 	PAOLI Stéphane
PARRA Alain 	PENA Marc 	PETEL Anne-Laurence 	PIGNATEL Josy 	SCANDOLERA Laure
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre 	SPANO Pierre 	SUSINI Jiles 	TAULAN Francis 	TERME Françoise
TRIVIDIC Solène 	VINCENT Jean-Louis 	VINCENTI Fabienne 	ZAZOUN Michaël 	ZERKAN-RAYNAL Karima

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence

à

**SOUS - PREFECTURE
AIX EN PROVENCE**

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

03 JUL. 2020

DIRECTION / SERVICE : Service des Assemblées

COURRIER ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 07 2020
Election du Maire et des Adjointes au Maire

N° de l'ACTE : DL.2020-51

OBJET DE L'ACTE : ELECTION DU MAIRE

Délibération + annexes : feuille de signature de tous les conseillers, Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes + feuille de proclamation + enveloppe comprenant, les bulletins blancs, la feuille de dépouillement.

N° de l'ACTE : DL.2020-52

OBJET DE L'ACTE : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Délibération

N° de l'ACTE : DL.2020-53

OBJET DE L'ACTE : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Délibération + annexes : feuille de signature de tous les conseillers, Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes + feuille de proclamation + enveloppe comprenant, les bulletins blancs, les bulletins nuls, la feuille de dépouillement.

N° de l'ACTE : DL.2020-54

OBJET DE L'ACTE : INFORMATION DU CONSEIL - COMMUNICATION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Délibération + annexes

Fait à Aix en Provence, le 03/07/2020

**Direction Secrétariat Général
Service des Assemblées**